

CONSTAT AMIABLE AUTO

GUIDE PRATIQUE



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
—
ASSURÉMENT HUMAIN

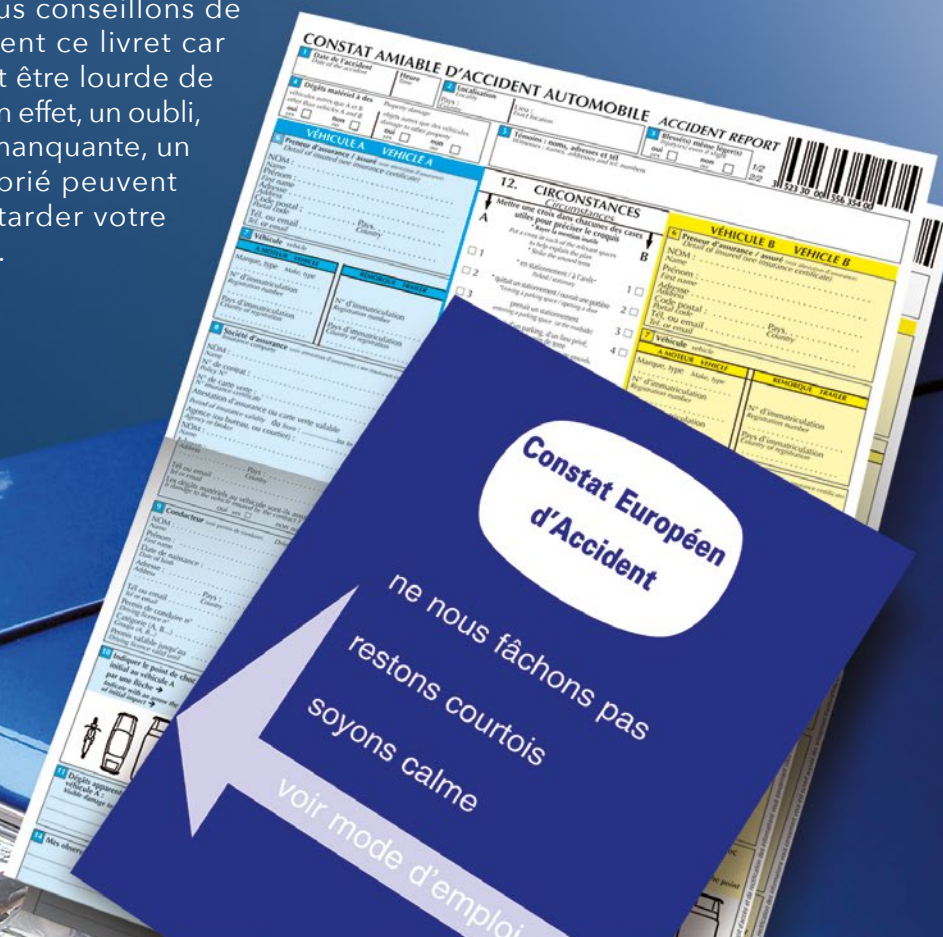
UN CONSTAT BIEN REMPLI, C'EST PROTÉGER VOS DROITS ET ACCÉLÉRER VOTRE PRISE EN CHARGE.

Le constat amiable est un document à valeur juridique qu'il est fortement conseillé de remplir lors de tout accident. Il vous permet de décrire les faits et les dommages et ensuite de simplifier vos démarches.

Un accident, même minime, génère toujours un stress, c'est pourquoi vous trouverez dans ce guide pratique des conseils utiles pour vous aider à bien compléter votre constat amiable.

Aussi, nous vous conseillons de lire attentivement ce livret car une erreur peut être lourde de conséquence. En effet, un oubli, une signature manquante, un terme inapproprié peuvent modifier ou retarder votre prise en charge.

Bonne lecture.



SOMMAIRE

GUIDE PRATIQUE CONSTAT AMIABLE

MÉMO	4-5
MODE D'EMPLOI	
Première étape	6-7
Renseignements Administratifs et schéma de l'accident	
Deuxième étape	8-9
Circonstances de l'accident	
LEXIQUE	10-11



EN CAS D'ACCIDENT, SUIVEZ CES QUELQUES CONSEILS

AVANT DE REMPLIR VOTRE CONSTAT

- ▶ Restez calme et s'il y a des blessés prévenez le SAMU, les pompiers, la police ou la gendarmerie,
- ▶ Signalez l'accident et évitez toute nouvelle collision (actionnez vos feux de détresse, mettez un gilet de sécurité pour être vu sans exposer votre vie, placez un triangle de présignalisation à 30 mètres au moins du site et faites assurer la circulation).

AU MOMENT DE REMPLIR VOTRE CONSTAT

- ▶ Présentez vos papiers : permis de conduire, attestation d'assurance, carte grise,
- ▶ Ne remplissez que le recto du constat sur le lieu de l'accident,
- ▶ Vérifiez les informations fournies par l'autre partie : nom, adresse, immatriculation, assurance,
- ▶ Signez et faites signer le constat par l'autre conducteur.



VOUS ÊTES CONFRONTÉS À UN CAS PARTICULIER

- ▶ L'autre conducteur est pressé :
Il vous propose un rendez-vous plus tard. Préconisez plutôt de faire le constat rapidement. Et si votre partie est pré-remplie, vous gagnerez du temps.
- ▶ Vous n'êtes pas d'accord avec l'autre conducteur :
Ne signez pas le constat mais mentionnez le motif de votre désaccord à la rubrique "Observations". Conservez votre exemplaire.
- ▶ L'autre conducteur refuse de remplir le constat :
Notez l'immatriculation de son véhicule et si possible son identité ainsi que les coordonnées de son assureur figurant sur la vignette apposée sur le pare-brise. Cherchez un témoin et notez ses coordonnées dans la rubrique correspondante.
- ▶ L'autre conducteur prend la fuite ou vous fait remplir un constat sous la contrainte :
Déposez plainte auprès de la police, de la gendarmerie ou du procureur de la République. Cherchez un témoin et notez ses coordonnées dans la rubrique correspondante.
- ▶ Le constat que vous venez de compléter et signer ne relate pas exactement les faits :
En accord avec l'autre conducteur, complétez alors un 2^{ème} constat en y mentionnant « annule et remplace le constat précédent ».



MODE D'EMPLOI

Première étape

Renseignements administratifs et schéma de l'accident

Complétez impérativement et avec précision les 15 rubriques du constat.

Choisissez indifféremment la partie bleue (A) ou la partie jaune (B)

- 1 N'oubliez pas de mentionner la date et l'heure, **c'est très important !**
- 2 Précisez s'il s'agit d'un accident hors agglomération (autoroute, nationale,...) ou en agglomération, notez le nom des rues et de la ville. Si l'accident est survenu dans un parking, mentionnez-le.
- 3 S'il y a des blessés, cochez la case « Oui » et complétez le verso.
- 4 Véhicules autres que A ou B, et/ou objets autres que des véhicules (ex : bris de clôtures, objets transportés...). Cochez la case correspondante.
- 5 Indiquez leurs coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone) et éventuellement le lien de parenté ou le lien professionnel avec les conducteurs. Précisez s'il s'agit d'un passager transporté.
- 6 Ces éléments sont indispensables pour une prise en charge immédiate.
- 7 **Rédigez-les à l'avance** et vérifiez que les renseignements donnés par l'autre partie sont exacts et lisibles, notamment le nom de l'assureur et le n° de contrat.
- 8
- 9

The image shows a two-page form for reporting a car accident. The top section is for administrative details like date, time, location, and insurance information for both vehicles (A and B). The middle section is for 'CIRCONSTANCES' (circumstances), where drivers describe the accident scene, including road conditions, weather, and vehicle positions. The bottom section is for signatures and remarks. Numbered callouts (1-15) highlight key areas: 1. Date and time; 2. Location; 3. Injuries; 4. Other vehicles/objects; 5. Driver details; 6-7. Vehicle A/B details; 8. Insurance info; 9. Driver info; 10-11. Point of impact diagram; 12-13. Circumstances; 14. Remarks; 15. Signatures.

- 10 La précision du point de choc peut faciliter la détermination des responsabilités. Indiquez ce point à l'aide d'une flèche.
- 11 Mentionnez **même les dégâts légers**. Le cas échéant, inscrivez : « **réserves sur les dégâts non apparents** ».
- 12 Voir page 8.
- 13 **Faites un croquis précis** en matérialisant les chaussées, l'axe médian et la signalisation (panneaux STOP, ligne continue, feux de signalisation...), emplacement de stationnement... Identifier les véhicules par les lettres A et B.
- 14 Complétez les circonstances. S'il y a eu projection du véhicule, c'est là que vous devez le mentionner. De plus, si vous n'êtes pas d'accord avec l'autre partie, exprimez-le.
- 15 Signature des deux conducteurs. **Une déclaration commune facilite votre indemnisation pour les dégâts subis.**

Quelques précieux conseils...

Ce constat est européen : même si votre accident a lieu à l'étranger, rédigez-le en français.

Ne refusez jamais de remplir un constat : formulez, si nécessaire, votre désaccord dans la rubrique « Observations ».

À ne surtout pas faire :

- ▶ Remplir des mentions ne correspondant pas à la réalité,
- ▶ Vous engager sur la prise en charge des dommages adverses non consécutifs à l'accident,
- ▶ Cocher des mentions ne correspondant pas à la manœuvre que vous faisiez au moment de l'accident,
- ▶ Laisser l'autre conducteur remplir seul le constat,
- ▶ Remettre à l'autre conducteur un document « en blanc ».

N'oubliez pas que signer cette page, c'est reconnaître les faits qui y sont mentionnés

MODE D'EMPLOI

Deuxième étape

Circonstances de l'accident

La case cochée doit refléter votre situation au moment de l'accident.

- 1 Signalez dans la rubrique « Observations » et sur le croquis la nature du stationnement (irrégulier, dans une intersection, en double file, hors emplacement...). Si vous êtes arrêté en raison de la circulation (arrêté au feu rouge ou pour tourner, par exemple) rayez la mention « en stationnement » et mentionnez le motif de l'arrêt dans la rubrique « Observations ».
- 2 Ne cochez pas cette case si vous aviez repris le cours normal de la circulation au moment du choc.
- 4 5 Ne cochez pas ces cases si le lieu privé est ouvert à la circulation publique ou si vous avez des doutes sur la nature du lieu. Ne cochez pas la case 4 si vous avez repris le cours normal de la circulation.
- 6 7 Signalez dans la rubrique « Observations » si la place à sens giratoire est soumise à la règle de priorité à droite notamment l'absence de panneau cédez le passage car, à défaut, le véhicule circulant sur la place sera considéré comme prioritaire.
- 8 Ne cochez cette case que si c'est vous qui avez heurté l'arrière de l'autre véhicule.
- 9 Si vous êtes arrêté, ne cochez pas cette case. Signalez votre arrêt dans la rubrique « Observations ».
- 10 « Changeait de file » engage votre responsabilité.
- 12 13 Ne cochez ces cases que si vous changiez de direction.
- 15 Ne cochez pas cette case si vous rouliez bien à droite et signalez-le dans la rubrique « Observations ». L'autre partie devra cocher cette case.

CIRCONSTANCES

Mettez une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis.
* Rayer la mention inutile

A	cases	B
<input type="checkbox"/> 1	* en stationnement / à l'arrêt* Parked / stationary	1 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 2	* quittait un stationnement / ouvrait une portière *Leaving a parking space / opening a door	2 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 3	prenait un stationnement entering a parking space (at the roadside)	3 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 4	sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre emerging from a car park, from private grounds, from track	4 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 5	s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre entering a car park, private grounds, a track	5 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 6	s'engageait sur une place à sens giratoire entering a roundabout or similar traffic system	6 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 7	roulait sur une place à sens giratoire driving on roundabout etc	7 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 8	heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file Hit the rear end, driving in same direction in a same file (lane)	8 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 9	roulait dans le même sens et sur une file différente going in the same direction but a different lane	9 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 10	changeait de file changing files (lanes)	10 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 11	doublait overtaking	11 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 12	virait à droite turning to the right	12 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 13	virait à gauche turning to the left	13 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 14	reculait moving backward	14 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 15	empiétait sur une voie réservée à la circulation encroaching on de droite (dans une carrefour) coming from the right on intersection	15 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 16	n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge. Failing to stop at sign	16 <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 17	indiquer le nombre de cases marquées d'une croix TOTAL number of spaces marked with a cross	17 <input type="checkbox"/>

- 17 Cochez cette case pour le non respect d'un feu rouge ou d'un signal de priorité (stop, cédez le passage, etc). Rayez la mention qui ne vous concerne pas (feu rouge ou signal de priorité). Par assimilation, vous pouvez cocher cette case pour toute autre signalisation (sens interdit, ligne continue, zébrures...) en précisant l'infraction reprochée sur le croquis ou à la rubrique « Observations ».

Verso du constat à compléter et signer tranquillement chez vous.



POUR LES CLIENTS AUTO GMF

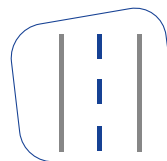
- **SERVICE SOS CONSTAT AMIABLE**
N'hésitez pas à appeler **GMF en ligne** au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé), un conseiller vous aide en direct à compléter votre constat amiable.
- **POUR TOUTE PRESTATION D'ASSISTANCE**
Retour à domicile, dépannage, remorquage, soutien psychologique, appelez le **01 47 11 12 13**.

N'oubliez pas de noter le total des cases marquées d'une croix en bas de la colonne.



Votre constat est un document juridique qui va permettre de déterminer les droits à réparation. Les termes employés sont donc très importants, c'est pourquoi nous vous proposons ce lexique qui vous sera précieux au moment de la rédaction de votre constat.

LE BON MOT...



AXE MÉDIAN

- ▶ La ligne continue ou discontinue.
- ▶ Lorsqu'il n'y a pas de ligne continue ou discontinue :
 - Le milieu de la chaussée, ou de la partie de la chaussée laissée disponible par une file de véhicules en stationnement ou par des travaux,
 - Le milieu de la voie centrale d'une chaussée à trois voies.



CHANGEMENT DE FILE

- ▶ Manœuvre par laquelle un véhicule quitte sa file pour prendre celle de l'autre. Tout écart d'un véhicule perturbant la circulation de l'autre véhicule est assimilé à un changement de file.



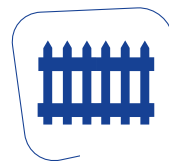
CHEMIN DE TERRE

- ▶ Toute chaussée réunissant à la fois ces trois conditions :
 - Ne pas être présignalée par un panneau réglementaire,
 - Ne comporter aucun revêtement (par empierrement, pavage, goudronnage, bitume),
 - Ne pas faire partie de la voirie communale, départementale ou nationale.



FILE DE VÉHICULE

- ▶ Succession de véhicules placés les uns derrière les autres ou se trouvant partiellement dans le prolongement les uns des autres.



LIEU NON OUVERT À LA CIRCULATION PUBLIQUE

- ▶ Lieu devant lequel est apposé un panneau interdisant la circulation à tout véhicule,
- ▶ Accès à une propriété privée lorsqu'il dessert exclusivement cette propriété et ne fait pas partie de la voirie communale, départementale ou nationale,
- ▶ Lieu comportant un panneau restreignant la circulation à une catégorie déterminée de personnes (riverains ou autres...),
- ▶ Lieu interdit soit par chaîne soit par une barrière.

Sont assimilés à des lieux non ouverts à la circulation publique, les lieux réservés aux stationnements, les chaussées ne débouchant pas de plain-pied sur une autre chaussée, les voies piétonnes, les cours de gare, ainsi que tout lieu assimilable tel que station-service, etc.

À contrario, les « parkings » privés ouverts à la circulation n'entrent pas dans cette catégorie et les règles de circulation du Code de la route y sont applicables. C'est le cas des « parkings » de supermarchés. Un véhicule qui vient de droite est prioritaire, même si sa voie est plus étroite, sauf s'il y a un panneau de signalisation contraire.



PARKING / AIRE DE STATIONNEMENT

- ▶ Lieu réservé au stationnement des véhicules.



VÉHICULE À L'ARRÊT

- ▶ Immobilisation momentanée du véhicule durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement d'objets, le conducteur restant aux commandes du véhicule ou à proximité pour pouvoir le cas échéant, le déplacer,
- ▶ Le véhicule est immobilisé dans le cours de la circulation (arrêt au feu rouge, embouteillage).



POUR DÉCLARER VOTRE SINISTRE

- ▶ Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- ▶ Connectez-vous sur **gmf.fr**
- ▶ Adressez votre constat à **GMF Assurances**
Service client AUTO - TSA 84398 - 77213 Avon cedex.
- ▶ Prenez rendez-vous avec **votre conseiller GMF**

- ▶ Pour réparer votre véhicule en toute confiance et sans avance d'argent dans la plupart des cas, consultez la liste de nos réparateurs agréés sur notre site **gmf.fr**

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMFVIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.



Réf. : 1095.6 - Janvier 2023 - Crédits photos : Shutterstock - Getty